

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°025-2019/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2018-010/PRES DU 12 OCTOBRE 2018 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°CBF 1291 01 C CONCLU LE 29 MARS 2018 ENTRE LE
BURKINA FASO ET L'AGENCE FRANÇAISE DE
DEVELOPPEMENT (AFD) POUR LE FINANCEMENT DU
PROJET D'AGRICULTURE CONTRACTUELLE ET
TRANSITION ECOLOGIQUE (PACTE)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 20 mai 2019

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-010/PRES du 12 octobre 2018 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°CBF 1291 01 C conclu le 29 mars 2018 entre le Burkina Faso et l'Agence française de développement (AFD) pour le financement du Projet d'agriculture contractuelle et transition écologique (PACTE).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

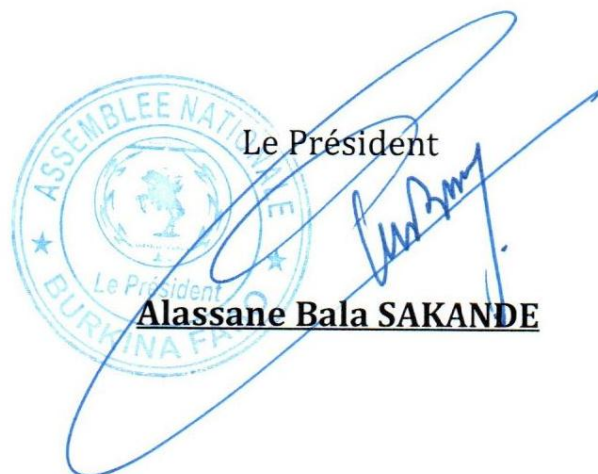
Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 20 mai 2019

Le Secrétaire de séance



Mamata TIENDREBEOGO



Le Président

Alassane Bala SAKANDE